



## EXTENSION DE CLASSEMENT

Selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004

Extension de classement n°

sur le procès-verbal n°

▪ 14/3 - Révision 1

10 - E - 458

Demandeur

ALDES AERAULIQUE  
20 Boulevard Joliot Curie  
F - 69694 VENISSIEUX CEDEX

Objet de l'extension

Changement de position du variateur pour les caissons INOVEC micro-watt 12000 RV et RH.

Durée de validité

Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence (ainsi que toutes ses éventuelles révisions). **Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.**

Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par Efectis France.

Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

Cette extension de classement annule et remplace l'extension de classement précédemment émise.

### 1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

---

Les variateurs testés lors des essais de référence sur les caissons de ventilation mécanique contrôlée de la gamme INOVEC micro-watt 12000 RH et RV étaient situés dans un compartiment attenant à l'enveloppe du caisson. Cette armoire contenant le variateur peut être déportée conformément aux plans joints en Annexe.

### 2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

---

Les variateurs peuvent être installés dans des armoires déportées du caisson INOVEC micro-watt 12000 RH et RV dans la mesure où celles-ci ont une lame d'air entre les pattes de fixation et la tôle support du caisson. Cette position de l'armoire n'est pas plus défavorable que celle testée.

Ce changement de position est donc autorisé dans la mesure où la nouvelle position n'est pas de nature à altérer les performances des caissons INOVEC micro-watt 12000 RH et RV.

### 3. CONDITIONS A RESPECTER

---

Les conditions à respecter sont celles figurant dans le procès-verbal de référence.

### 4. CONCLUSIONS

---

Les performances des caissons de VMC INOVEC micro-watt 12000 RV et RH décrits dans les documents de référence restent inchangées.

Pour le procès-verbal concerné, cette extension de classement est cumulable avec toutes les autres extensions précédemment émises.

Maizières-lès-Metz, le 17 octobre 2016

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "CS".

Charlotte SCHNELLER  
Ingénieur Chargée d'Affaires

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Fenucci".

Mathieu FENUCCI  
Directeur de Projets

## ANNEXE PLANCHES



